

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE



Procès-verbal

Vendredi 08 juin 2018
Lailly en Val

Comité du Loiret de Basket Ball
Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Le HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT, la Commission des Pouvoirs réunie à LAILLY EN VAL constate que :

Inscrits : 7114 voix




Présents : 6549 voix

Quorum exigé : 3558 voix

Le quorum est atteint. L'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Fait à LAILLY EN VAL, le 08 juin 2018

Les vérificateurs (Nom, Prénom et signature)

DA SILVA Sandrine. 
MARTIN François 
GREGOIRE Jean-Jacques. 

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Comité du Loiret Basket Ball dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, approuve à l'unanimité l'entrée en vigueur des nouveaux statuts à l'issue de la clôture de la présente assemblée générale. Par dérogation, les dispositions statutaires relatives à la composition et l'élection du Comité Directeur n'entreront en vigueur que lors du prochain renouvellement des instances dirigeantes, soit en 2020.



Le Président
Dominique TILLAY



Le Secrétaire Général
Eric JAMBERT